













CLUB DU BLEU DE GASCOGNE, GASCON - SAINTONGEOIS, ARIEGEOIS

Affilié à ta Société Centrale Canine reconnue d'utilité publique

Siège Social: 30 Chemin des Abbots - 33320 GUITRES

EXPOSITION RÉGIONALE D'ÉLEVAGE

SANS C.A.C.S.



BARJOLS (83) Dimanche 3 Août 2014



JURY PRESSENTI

Mme Céline BOTTUSSI JOCQUEL M. Lionel CALLEGARIN / M. Alain MAZET

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-DESSOUS

Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour du jugement.

INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois.

OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue 8 jours avant la Régionale d'Elevage), la photocopie doit être jointe à l'engagement).

CHAMPION DE BEAUTÉ – Réservée exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard 8 jours avant la Régionale d'Elevage (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

JEUNES - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois.

PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

VETERAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans.

Les classes PUPPY et VÉTÉRAN ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif, le juge formule simplement une appréciation sur le chien. Elles ne donnent lieu ni à classement ni à remise de coupe.

classes individuelles : Intermédiaire, Ouverte, Travail, Jeune, Champion, Puppy, Vétéran

LOTS D'ÉLEVAGE - (Classe pouvant être constituée au poteau). Pour trois chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents.

MEUTE - A partir de six chiens d'au moins 12 mois sans limitation du nombre et présentés effectivement le jour de l'exposition. Tous les chiens peuvent être engagés en classe individuelle et doivent appartenir au même propriétaire.

Une façon simple et rapide de vous engager : http://cedia.fr engagement en ligne Paiement CB sécurisé

CLÔTURE IRRÉVOCABLE DES ENGAGEMENTS : 10 JUILLET 2014 (date de réception) Envoyez vos engagements à
Club du Bleu de Gascogne, Gascon Saintongeois, Ariégeois
Thierry MASSOL,
rue de la Pachère, 64260 LOUVIE-JUZON,
tél: 05 59 05 76 88 - 06 17 75 51 55, mail: massol.thierry@neuf.fr
accompagnés

- du montant de vos engagement par chèque libellé à l'ordre du Club du Bleu de Gascogne, Gascon Saintongeois, Ariégeois
- d'une photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens en provenance de l'étranger
- et de la photocopie des justificatifs pour les classes Travail ou Champion.

Les engagements non accompagnés du règlement ne seront pas pris en considération.

Réalisation CEDIA SARL

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

ARRIVÉE ET JUGEMENT - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 h. Les jugements commenceront à 9 h 30 précises.

SORTIE DES CHIENS - Les chiens ne pourront quitter l'exposition avant 17 h 30. Les autorisations de sortie ne pourront être accordées qu'entre 12 h et 14 h après versement d'une caution de 40 euros. Un restaurant sera installée à l'intérieur de l'exposition.

LOGEMENT - Tous les chiens seront logés dans les cages qu'ils ne pourront quitter que pour se rendre dans le ring pour se faire juger. Toute infraction à cette disposition peut entraîner l'exclusion du chien et la suppression de ses récompenses. Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages. Seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : le nom, l'adresse de l'élevage, les principales récompenses obtenues par l'élevage, l'annonce des portées à vendre. Un seul panneau par cage est autorisé.

Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

TOILETTAGE – Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le service vétérinaire sera assuré par un Docteur vétérinaire qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau
- des chiens aveugles ou estropiés
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits, ainsi que les chiennes en chaleur.

La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines. Sont admis à l'exposition tous les chiens de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI. Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date des engagements ;
- b) les engagements « au poteau » le jour de l'exposition ;
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite de la classe de Lot d'Élevage, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1^{er} chien est indiqué catalogue compris. Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé la semaine précédant l'exposition, la carte d'exposant qui devra être présentée à l'entrée.

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRES Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour du jugement.

INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue 8 jours avant la Nationale d'Elevage), la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S en concurrence avec les Classe Ouverte et Intermédiaire.

CHAMPION DE BEAUTÉ – Réservée exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard 8 jours avant la Nationale d'Elevage (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

JEUNES – Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

VETERAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

Les classes PUPPY et VÉTÉRAN ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif, le juge formule simplement une appréciation sur le chien. Elles ne donnent lieu ni à classement ni à remise de coupe. classes individuelles : Intermédiaire. Quverte. Travail. Jeune. Champion. Puppy. Vétéran

LOTS D'ÉLEVAGE - (Classe pouvant être constituée au poteau). Pour trois chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents.

MEUTE - A partir de six chiens d'au moins 12 mois sans limitation du nombre et présentés effectivement le jour de l'exposition. Tous les chiens peuvent être engagés en classe individuelle et doivent appartenir au même propriétaire.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS – Le règlement des engagements libellé à l'ordre du Club du Bleu de Gascogne, Gascon Saintongeois, Ariégeois, doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement.

Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte

CLOTURE DES ENGAGEMENTS: La clôture des engagements est fixée au 18 Avril 2013, date de réception des engagements. Tout engagement parvenant après cette date sera refusé

REFUS OU EXCLUSIONS

- des engagements: la société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser même après les avoir acceptés;
- 2) des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) ;
- a) ceux refusés par le service vétérinaire ;

- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés;
- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite ;
- d) ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.
- e) toutes chiennes en chaleur seront refusées

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 102 €, qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration;
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci:
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice;
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par
- f) ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine

RESPONSABILITÉ - La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement. Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition (Voir § Réclamations).

TRÈS IMPORTANT- PROPHYLAXIE DE LA RAGE Avis aux exposants résidant en France

Pour les exposants provenant d'un département infecté par la rage ou reconnu indemne depuis moins d'un an.

 Le ministère de l'Agriculture (Direction des Services Vétérinaires) exige un certificat de vaccination antirabique libellé sur l'un des imprimés officiels enregistrés par le CERFA sous les numéros 50-4272, 50-4273 et 50-4286.

La validité du certificat débute :

- en cas de primo-vaccination : un mois après la date de sa délivrance. Les dates du début et de la fin de validité doivent être portées sur le certificat.
- en cas de vaccination de rappel : le jour même de la vaccination. La date de fin de validité doit être porté sur le certificat.
- 2) Le contrôle des certificats et l'examen sanitaire des animaux présentés sont assurés par un vétérinaire sanitaire désigné par le directeur des Services Vétérinaires du département. Ce vétérinaire peut refuser l'admission des animaux pour non-conformité aux conditions sanitaires.Les animaux présentés doivent être en parfait état de santé. L'origine de chacun d'eux devra pouvoir se justifier à tout moment.
- Les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de remettre aux services vétérinaires départementaux photocopie du certificat de vaccination contre la rage de chaque chien engagé.

En conséquence, nous vous demandons de joindre cette photocopie à votre feuille d'engage-

Avis aux exposants résidant à l'étranger

- Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau des douanes français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.
- 2) L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée.

En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

3) Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non conformité aux conditions sanitaires.

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR POUR LES CLASSES TRAVAIL ET CHAMPION

Classe Champion - Date d'homologation du titre de champion national de beauté des pays membres de la F.C.I. ou de champion international de la F.C.I.

Classe Travail - Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de chasse.

Régionale d'Elevage Club du Bleu - Barjols le Dimanche 3 Août 2014 DEMANDE D'ENGAGEMENT Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue PROPRIÉTAIRE Prénom : Nom: _____Ville : _____ Code Postal: ___Mail : ____ Téléphone : ... Participation aux frais d'organisation **ATTESTATION** Je déclare sincères et véritables les renseignements fournis. NB - Un chien ne peut être inscrit que dans une classe Sommes adressées J'accepte d'une facon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que i'ai recu et dont i'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute respon-1^{er} chien (catalogue compris) 27 € sabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connais-2^e chien sance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant 3e et suivantsx 8 € cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanction prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon Meute donnant droit à 6 engagements de classe individuelle exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C. Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17 h 30. Suivants de la meutex 5 € Fait à _ Lot d'Elevage **GRATUIT** Signature du propriétaire : Total Confirmation gratuite pour tout chien engagé CHIENS Nom du chien*: __ Identification (puce ou tatouage)___ N° Livre des Origines : Né le : Mâle ☐ Femelle ☐ Nom du Père* : Nom de la Mère* : Nom du Producteur : _ (Propriétaire de la mère au moment de la saillie) Classe d'engagement : Intermédiaire 🛘 Ouverte 🗖 Travail 🗖 Jeune 🗖 Champion 🗖 Puppy 🗖 Vétéran 🗖 Meute 🗖 Lot d'Élevage 🛘 Confirmation 🖵 Pour la classe Travail : date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un brevet de chasse Nom du chien*: Identification (puce ou tatouage)___ RACE : _____ N° Livre des Origines : _____ Né le : _____ Mâle 🛛 Femelle 🚨 Nom du Père* : ___

Lot d'Élevage 🛘 Confirmation 🖵 Pour la classe Travail : date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un brevet de chasse

Classe d'engagement : Intermédiaire 🗆 Ouverte 🗅 Travail 🗅 Jeune 🗅 Champion 🗅 Puppy 🗅 Vétéran 🗅 Meute 🗅

Nom de la Mère* : ___ Nom du Producteur :

(Propriétaire de la mère au moment de la saillie)

Nom du chien*:		
Identification (puce ou tatouage)		
•		
RACE:		M21. [] =
N° Livre des Origines :		Male 🗆 Femelle 🖵
Nom du Père* :		
Nom de la Mère* :		
(Propriétaire de la mère au moment de la saillie)		
Classe d'engagement : Intermédiaire U Ouverte U Travail U Jeune U Champion U Puppy U Vétéran U Meute U Lot d'Élevage U Confirmation U Pour la classe Travail : date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un brevet de chasse		
Nom du chien* :		
Identification (puce ou tatouage)		
RACE:		
N° Livre des Origines :		Mâle □ Femelle □
Nom du Père* :		
Nom de la Mère* :		
No se du Draductaur		
Classe d'engagement : Intermédiaire 🗆 Ouverte 🗅 Travail 🖵	Jeune 🗆 Champion 🗅 🗜	Puppy 🛘 Vétéran 🖵 Meute 🖵
Lot d'Élevage 🔲 Confirmation 🖵 Pour la classe Travail : date et lieu		
Nom du chien*:		
Identification (puce ou tatouage)		_
RACE:		
N° Livre des Origines :	Né le :	Mâle 🛭 Femelle 🗖
Nom du Père* :		
Nom de la Mère* :		
Nom du Producteur :		
(Propriétaire de la mère au moment de la saillie) Classe d'engagement : Intermédiaire Ouverte Travail		Dunnu □ Vétéran □ Meute □
Lot d'Élevage 🔲 Confirmation 🖵 Pour la classe Travail : date et lieu	de l'épreuve où le chien a obtenu	un brevet de chasse
Nom du chien* :		
Identification (puce ou tatouage)		
RACE:		
N° Livre des Origines :		Mâle 🛘 Femelle 🖵
Nom du Père* :		
Nom de la Mère* :		
Nom du Producteur :		
Classe d'engagement : Intermédiaire 🗆 Ouverte 🗅 Travail 🖵 Lot d'Élevage 🖟 Confirmation 🗘 Pour la classe Travail : date et lieu		•